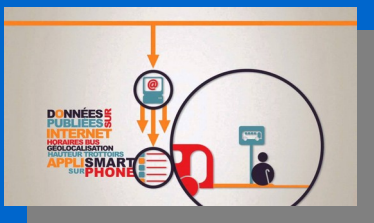
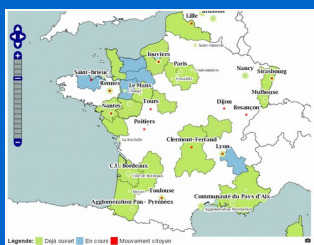


OPEN DATA

Les données ouvertes



I. Les définitions

- Données publiques
- Données ouvertes
- Données personnelles

II. Les bénéfices d'ouverture

- Transparence
- Information des citoyens
- Développement économique
- Innovation interne
- Les défis

III. Historique et Écosystème

- Les dates
- Les acteurs
- Les référents

IV. Cadre Juridique

- Textes de référence
- LPRN
- CRPA
- Licences
- Redevances

V. Les étapes d'ouverture

- Se mettre en conformité
- Planning
- Données à publier
- Standardiser
- Où publier
- Checklist





Association nantaise de loi 1901

Promotion et accompagnement à l'ouverture des données

**VEILLE ET
COMMUNICATION**

FORMATIONS

ANIMATION

2009 : Création de l'association, acteur historique de l'open data en France

2012 : Accompagnements de collectivités à l'ouverture de données

2013 : Membre de l'association Open Data France

2014 : Membre du comité d'experts Open Data du gouvernement

2016 : Membre de la commission CADA

Association Libertic

Twitter @libertic

www.association-libertic.org

contact@association-libertic.org

1. LES DÉFINITIONS

I. LES DÉFINITIONS

Information

Une information n'est pas une donnée !

L'information est l'interprétation d'une source de données et n'est pas réutilisable de manière automatisée.



Les centres de recyclage (déchetteries)

Muni de votre [macaron](#), vous pouvez accéder gratuitement aux 17 **déchetteries** de la Communauté Urbaine de Bordeaux dont trois à Bordeaux.
Ouvertes 7 jours sur 7, de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 18h00 (19h d'avril à septembre), elles acceptent les dépôts de bois, gravats, encombrants, déchets verts, huiles de vidanges et batteries.
 Attention : leur accès est limité aux véhicules d'une hauteur de 1,90 mètres maximum.
 Tous les centres sont fermés les jours fériés.

Liste et adresses des déchetteries de la CUB

Centre de Recyclage Ambarès et Lagrave

Adresse :
 avenue Jules Ferry
 33440 Ambarès et Lagrave

 Tél. : 05 56 77 71 32

Centre de Recyclage Ambès

Adresse :
 22 rue Jean Mermoz
 33810 Ambès

 Tél. : 05 56 77 05 54

Données

B	C	D	E	F	G	H	I
Identifiant	Nom	Description	longitude	latitude	Jours d'ouverture	Horaires	Tri
123567	Déchetterie du Sense	Accessible uniquement aux habitants de Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Bailly	2.0695699112375	48.837369498154	Lundi - Samedi	8h30 - 18h00	Carton - Verre
123675	Déchetterie de la vallée	Pour plus d'informations http://www.versaillesgrandparc.fr/accueil-decheterie?	2.0048535471209	48.799211583331	Lundi à Samedi	8h30 - 18h00	Carton - Verre
123876	Déchetterie trois îles	Accessible uniquement aux habitants de Bièvres et Jouy-en-Josas	2.202786521935	48.753007073826	Lundi - Samedi	8h30 - 18h00	Carton - Verre
123900	Déchetterie Mimosas	Accessible uniquement aux habitants de Châteaufort	2.0820695668257	48.728861481454	Lundi - Samedi	8h30 - 18h00	Carton - Verre

I. LES DÉFINITIONS

Donnée

Représentation d'une information sous une forme brute destinée à faciliter son traitement

Sources : Arrêté du 22 décembre 1981
relatif à l'enrichissement du vocabulaire informatique

Identifiant	Nom	Thème	Sous-Thème
252BHN89	Maison des Lauriers	Santé	Clinique
573HYT89	IME les Joualles	Enseignement	Enseignement spécialisé
983KJG97	Association de protection des enfants (APE)	Santé	Association médico-sociale

Fichier
ou
Document

Information
contenue
dans le fichier

Donnée
(structurée)
permet
le traitement
automatisé

I. LES DÉFINITIONS

Information Publique

Informations publiques

Qui figurent dans des documents communiqués ou publiés par les administrations (article L.300 du CRPA)

Exemples

Délibérations
Bâtiments publics
Subventions
Etat Civil
Catalogue des Données

Exceptions à la diffusion si entrave

Droit de propriété intellectuel, et commercial
Secret médical, défense du territoire
Respect de la vie privée (sauf autorisation)



Concerne l'État, les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats mixtes, les institutions publiques, les délégataires de services publics, etc.

I. LES DÉFINITIONS

Donnée à caractère personnel

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Toute donnée relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (article 2 de la loi informatique et libertés)

Les données personnelles ne doivent pas faire partie des démarches d'ouverture

SAUF

Autorisation expresse des personnes concernées

Anonymisation des données

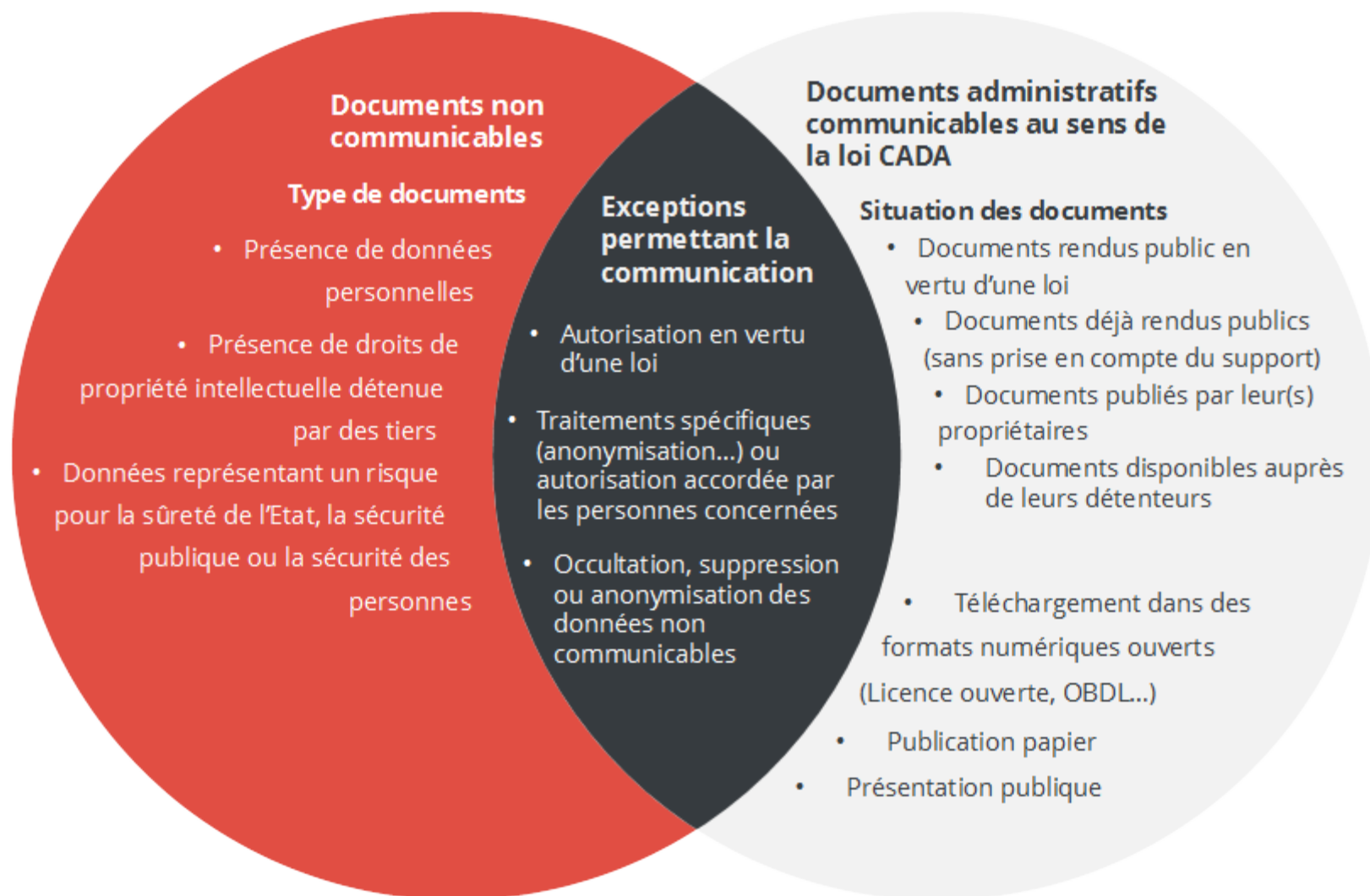
Données professionnelles ne portant pas atteinte à la vie privée (organigramme, annuaire)

Exemple de données à caractère personnel

Nom, Adresse, Date de naissance, N° de téléphone, Code postal

I. LES DÉFINITIONS

Résumé des éléments communicables



I. LES DÉFINITIONS

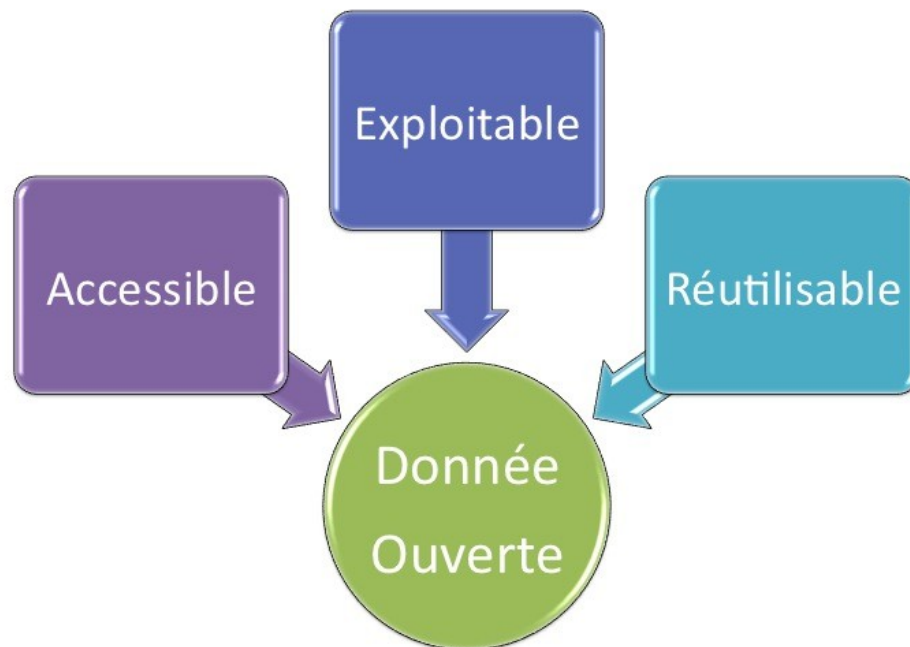
Donnée Ouverte

Données ouvertes

http://fr.wikipedia.org/wiki/Donn%C3%A9es_ouvertes

 Pour les articles homonymes, voir *Donnée (homonymie)*.

Une **donnée ouverte** est une donnée numérique, d'origine publique ou privée, publiée de manière structurée selon une méthodologie qui garantit son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière. L'ouverture des données (en anglais *open data*) représente à la fois un mouvement, une philosophie et une pratique de publication de données numériques en ligne.



Organisationnel

Démarche d'ouverture

Technique

Publiée dans un Format ouvert

Juridique

Avec une licence libre de réutilisation

I. LES DÉFINITIONS

Critères d'une donnée ouverte

Les données sont publiées dans leur intégralité, dans la mesure du respect des lois en vigueur et en incluant les méta-données si elles existent.

Les données publiées sont les données collectées à la source avec la meilleure granularité et sans agrégation.

Les données sont publiées rapidement pour préserver leur valeur et sont le plus à jour possible.

L'accessibilité des données ne doit pas subir d'entrave, tel que procédure à remplir avant accès.

Les données sont structurées de manière à être exploitables automatiquement par des machines.

Les données sont réutilisables sans entraves

Les données sont accessibles à tous sans restriction d'appartenance à un groupe par exemple

Les données sont accessibles dans un format sur lequel aucune entité ne dispose d'un contrôle exclusif, donc dans des formats non-propriétaires.

Les données sont publiées sous une licence qui n'est pas soumise à des droits de marque, brevets restrictifs ou droits d'auteur limitant l'accès et l'usage.

Les données mises en ligne doivent y rester de manière permanente.

les données ouvertes sont mises à disposition sans entrave financière.

TELS QUE DÉFINIS PAR
LA SUNLIGHT FUNDATION



LES ERREURS À ÉVITER

Une donnée est publiée sans sa documentation.

Une base est publiée agrégée.

Les tarifs à la pompe des stations-services sont publiés 7 jours plus tard après la collecte des prix.

Un utilisateur doit cocher des cases ou remplir un formulaire avant de pouvoir télécharger une donnée.

Des données budgétaires sont publiées dans des PDF.

Une licence interdit certains usages des données.

L'accès aux données est réservé aux membres d'une organisation.

Les données sont publiées sous formats propriétaires nécessitant l'achat d'une licence.

Les données sont publiées sous une licence interdisant certains types d'usage.

Les données sont supprimées après quelques années.

L'accès aux données est soumis à redevance.

I. LES DÉFINITIONS

Formats Ouverts

Un format ouvert est un format de données interopérable dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.

Source : Wikipédia

L'usage de formats ouverts est essentiel

- Permettre l'accès et réutilisation **sans entrave technique**
- Rendre **interopérable** les données
- **Décloisonner** les informations d'acteurs multiples
- Assurer la **pérennité** des données



The screenshot shows the website for the Grand Paris Express project. At the top, there is a navigation bar with the logo of the Société du Grand Paris and the text 'GRAND PARIS EXPRESS LE MÉTRO DU GRAND PARIS'. A red box on the right side of the header reads 'EXPOSITION À BOULOGNE DU 11 MARS AU 22 MAI'. Below the header is a menu with items: PROJET, TRAVAUX, DIALOGUE, FOCUS, DOCUMENTATION, ENT. A breadcrumb trail below the menu reads: VOUS ÊTES ICI > ACCUEIL > FOCUS > L'AMBITON NUMÉRIQUE > LA DÉMARCHE OPEN DATA. The main content area is titled 'LA DÉMARCHE OPEN DATA' and includes a date 'Mis à jour : 3 mars 2015'. The text of the article states: 'Comme annoncé le 13 juin 2014 lors de la restitution de l'appel à manifestation d'intérêt, la mise à disposition de jeux de données est un volet central du projet numérique de la Société du Grand Paris. Cette démarche « open data » s'inscrit dans l'ambition de faire du Grand Paris Express un métro hautement digital dès sa phase de conception.' It also mentions that the project involves the construction of 200 km of metro lines and 68 new stations, and that the company is committed to transparency.

QUIZZ

Quels sont les formats ouverts ?

Traitement de texte

- DOC
- TXT
- ODT

Tableur

- XLS
- CSV
- ODS

Données géospatiales

- GeoJson
- KML

Images

- JPEG
- PNG

2. LES BÉNÉFICES ET DÉFIS

II. BÉNÉFICES

Les objectifs politiques



Transparence de l'État

- **Contribuer à la transparence l'État** en rendant publiques des données relatives aux dépenses de l'administration, aux transports, à l'environnement, à la criminalité, etc.



Service public / débat public

- **Éclairer le débat public et encourager l'implication des citoyens dans la vie publique**
- **Renforcer l'efficacité de l'action publique et la qualité du service public**



Innovation et soutien à l'économie numérique

- **Encourager la réutilisation de données** pour la création de services innovants, et **accélérer les avancées technologiques** (potentiel annuel européen de 27 Md€ selon un rapport de la Commission Européenne)
- **Favoriser la croissance du numérique**, secteur crucial pour la croissance et l'emploi



Modernisation de l'action publique

- **Qualification des données** internes et du décisionnel
Décloisonnement et coproduction entre services et usagers

II. BÉNÉFICES

La Transparence

L'accès aux informations publiques est un **droit fondamental** inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

*Article XV de la Déclaration des Droits de l'Homme
La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.*

Contexte de défiance envers l'action publique

Assurer l'accessibilité des informations favorise la confiance des citoyens et usagers.

Selon une Etude Piew Internet Research de mars 2011, les citoyens vivant sur un territoire ayant ouvert ses données sont 3 fois plus satisfaits de leur action publique.

Défi : Transparence n'est pas accessibilité, ni information.

L'interprétation des données nécessite des compétences d'interprétation ou médiateurs pour donner à comprendre la donnée brute.

II. BÉNÉFICES

Transparence

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'aide française au Burkina Faso

Dernière mise à jour le lundi 08 septembre 2014

Tous les pays | Explorer les projets | Contrôle citoyen | Mode d'emploi

<http://burkina-faso.transparence-aide.gouv.fr/>

BREIZH SBA
Small Business Act

Home • My Breizh Open Data – Marchés Publics

My Breizh Open Data – Marchés Publics

Un observatoire régional de l'achat public ouvert à tous !

my BREIZH OPEN DATA
Marchés publics
Cliquez sur l'image pour accéder à l'observatoire

REJOIGNEZ NOUS !

Rechercher sur ce site

Search

Tweets de @BreizhSBA

Breizhsmallbusinessact.org

NOS DÉPUTÉS.FR
OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Les Députés | Les Dossiers | Les Citoyens | FAQ

Rechercher un député, une ville, un mot...

Par ordre alphabétique | Par circonscription | Par mots clés | Synthèse | Au hasard

Consultez notre étude 2010 — 2011 sur les sanctions relatives à la présence des députés !

Jean-Marc Ayraut, député SRC de la 3ème circonscription de Loire-Atlantique

Participation globale au cours des 12 derniers mois (hémicycle et commissions)

Présences relevées | Participations | Mots prononcés (x 10 000) | Questions orales | Vacances parlementaires | Explications

Activité (12 derniers mois) : 23 | 5 | 2 | 102 | 46 | 0 | 14 | 37 | 11 | 12

Informations

Mandat en cours depuis le 20 juin 2007
Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche (président)
Profession : Professeur d'allemand
Fiche sur le site de l'Assemblée nationale
Page sur Wikipédia

Suivre l'activité du député

par email | par RSS

Responsabilités

Commission permanente : Défense nationale et forces armées (membre)

Champ lexical

atricien | africain | arabe | art | armoire | cadeau | centrale | contribuable | eau | exploitation | fortune | gaz | gaz de schiste | internet | ISF | japonais | kachibé

www.nosdeputes.fr

hyblab

ACCUEIL | PROJETS | À VENIR | PRÉCÉDENTS | ACTUS | À PROPOS | CONTACT

LA VICTOIRE MÉRITÉE

3 pays de la Loire

La course du Vendée Globe

105

CREPS

Le sport de haut niveau en Pays de La Loire

5%

43%

52%

Loire Atlantique

Les pratiques du vélo en Loire-Atlantique

La Fédération Sportive et Culturelle de France

Rezé

www.hyblab.fr

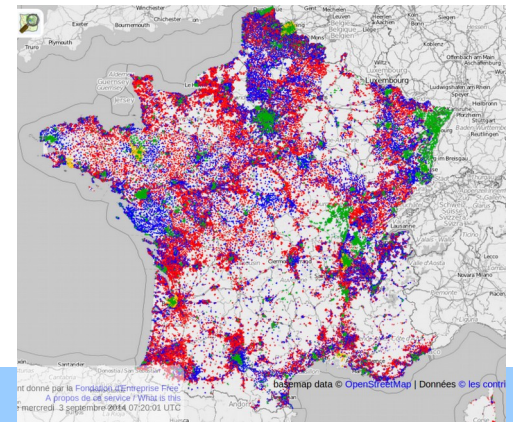
II. BÉNÉFICES

Le débat public et efficacité des services

L'ouverture s'accompagne de la mise en place d'un canal de retours ainsi que de dispositifs d'animations favorisant l'implication citoyenne.

Les données servent de levier pour déclencher les échanges et la coproduction avec les citoyens et usagers. Vers des « administrations plateformes ».

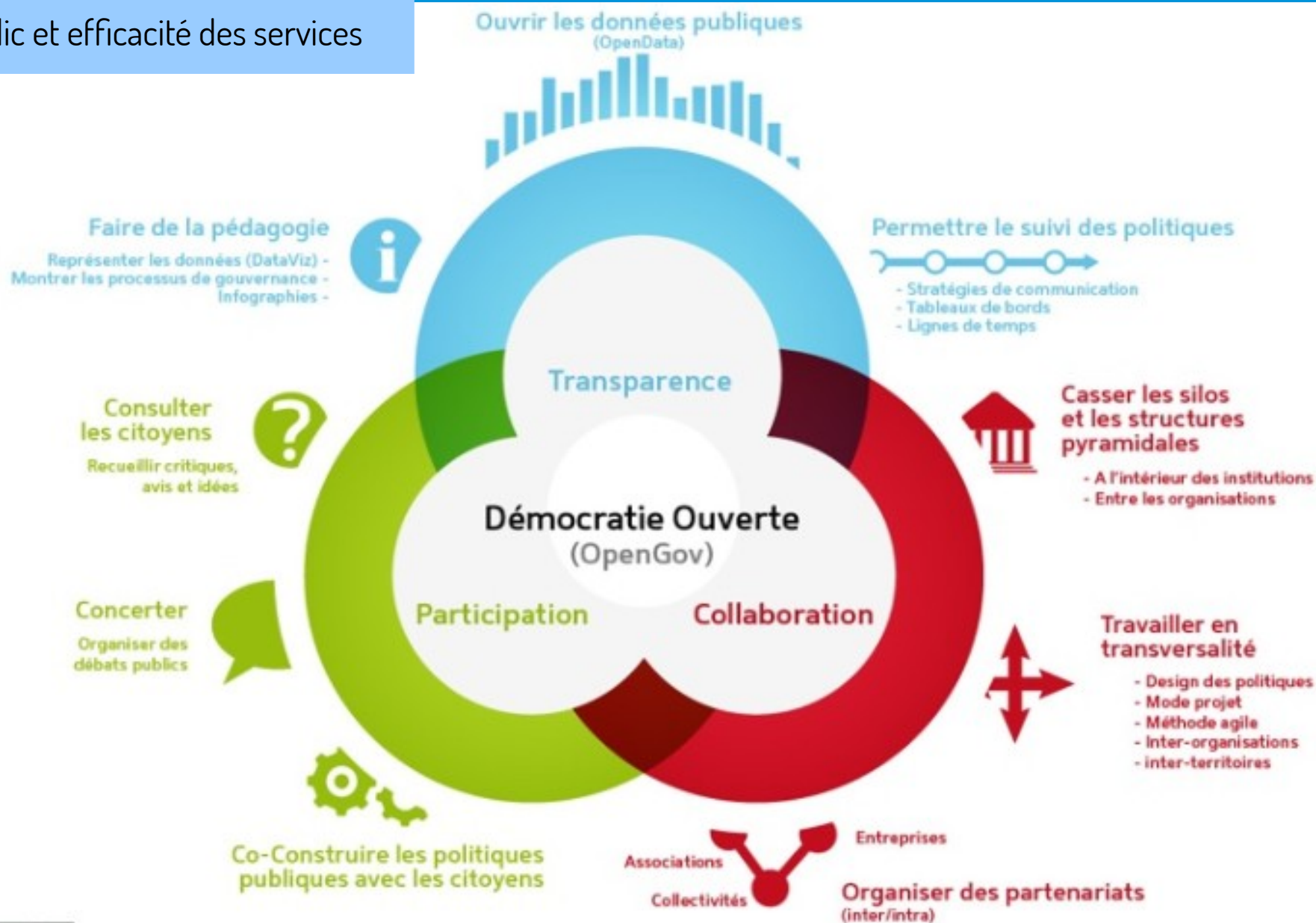
Nantes publie en 2012 sa base d'adresses de la métropole. Un groupe de citoyens volontaires du projet Openstreetmap reprend le fichier, le corrige et propose des modifications pour coproduire l'amélioration des informations locales.



Défi : Faire connaître la démarche, animer les échanges, créer un canal de prise en compte des retours d'informations

II. BÉNÉFICES

Le débat public et efficacité des services



II. BÉNÉFICES

Innovation et Économie Numérique

Internet des objets, territoires intelligents, transition énergétique, French Tech : **les données servent l'innovation publique et privée**. Les données numériques sont le moteur de développement des acteurs de la société numérique. Faciliter la mise à disposition des données publiques contribue à soutenir le développement des acteurs locaux et nationaux.

L'ouverture de la base d'adresses danoise est à l'origine de la création de 48 entreprises et 90 emplois générant 62 millions d'euros d'économies (Source: The Value of Danish adress data, 2010)

Les entrepreneurs accèdent désormais plus facilement et à moindre coût aux données socio-économiques nécessaires à l'analyse d'une bonne implantation sur un territoire. Les données ouvertes sont dans ce cas facteur d'attractivité du territoire et abaissent la marche d'accès aux outils de pilotage par les plus petites structures.

Défi : Assurer une disponibilité, mise à jour et qualité suffisante à la réutilisation des données

II. BÉNÉFICIAIRES

Innovation

Les données ouvertes contribuent à la création de nouveaux services. Elles sont la base des nouveaux services numériques, notamment ceux liés à la téléphonie mobile. Garantir leur accessibilité favorise leur réutilisation par des acteurs privés ou de la société civile qui viennent compléter l'offre de services disponibles sur un territoire.



APPLICATIONS

V3 Predict' : disponibilité prévisionnelle des stations

open data sur 4 ans
Bordeaux vcub

- historique des stations
- météo
- jour de la semaine

Analyse prédictive à 45min



II. BÉNÉFICES

Modernisation de l'action publique

Numérisation, transversalité, interaction, coproduction, immédiateté sont autant de pratiques inhérentes à la société numérique qui impactent le mode d'action du secteur public.

La mise en œuvre d'une démarche d'ouverture de données est un levier d'application de nouvelles méthodes et outils au sein des services.

Animer la transversalité et décloisonnement des services

Un projet d'ouverture de données implique tous les services et est un parfait vecteur de décloisonnement. Les démarches d'ouverture sont l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles formes d'animations et coproductions internes et externes.

L'État et les collectivités organisent des hackathons sur les données. Ces événements de coproduction sont des moments de créations de services usagers en lien avec les services internes et les acteurs externes et société civile.

Identification des richesses - Mise aux normes - Amélioration et automatisation du décisionnel et Tableaux de bord - Qualité des données et réactivité des analyses - Suppression des doublons de gestion - Support pour les applications futures - Montées en compétence - Gains temps/financier/efficacité de gestion

Défi : Changement structurel et organisationnel à opérer en interne, nouvelles méthodologies et outils
Ressources à consacrer au lancement du projet.

II. BÉNÉFICES

Modernisation de l'action publique

Développer la culture des données

Une démarche d'ouverture de données est l'occasion de monter en compétence sur la question de la gestion et qualification des données : savoir les trouver, les utiliser, les représenter dans le cadre de ses activités et permet une montée en compétence des équipes.

Le data scientist, oiseau en voie d'apparition dans la fonction publique

Publié le 27/01/2015 • Par [Sabine Blanc](#) • dans : [A la une emploi](#), [Actu Emploi](#), [Dossiers d'actualité](#), [France](#)

Le gouvernement prépare un mega-ricquier des limitations de vitesse pour GPS

Pour ne plus tomber dans le panneau 🗨️ 204



Des données d'adresses sont enrichies de coordonnées géographiques ce qui permet une représentation cartographique automatisée des données internes. Ces cartes sont utilisées pour organiser les tournées.

PAS TOUJOURS FACILE

État de maturité de l'open data

**Aujourd'hui
(2017)**



Demain



Manque d'informations

→ référentiel

Manque de documentation

→ pérennité

Manque de partage

→ cloisonnement

Manque d'interopérabilité

→ formatage

Manque de référencement

→ « trouvabilité »

Manque de qualité

→ exhaustivité

Manque de données

→ externalisation

Manque d'usages

→ culture et outils

3.

HISTORIQUE
ET
ÉCOSYSTÈME

III. HISTORIQUE

Dates de l'open data



1978

July 17, 1978

Instauration de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs

En France, la "Cada" est créée, avec pour objectif de faciliter et contrôler l'accès des particuliers aux documents administratifs. La majorité des administrations publiques se doivent dès lors de rendre leurs données accessibles, et ce pour un coût modéré ou nul.



2010

June 8, 2010

Ouverture des données rennaises

Le conseil municipal de Rennes vote l'ouverture du portail data.rennes-metropole.fr, faisant de la capitale bretonne la première ville française à ouvrir ses données.

2007

December 1, 2007

Réunion de Sébastopol

Afin de discuter des moyens d'encourager les collectivités et les gouvernements à ouvrir leurs données, trente penseurs du web se réunissent à Sébastopol en Californie et établissent une liste de 8 critères définissant une donnée ouverte.



2011

Création de la mission Etalab chargée de la création du portail gouvernemental français

Ce décret, voté sous le gouvernement Fillon, détaille les conditions de mise en place d'une solution Open Data afin de "renforcer la transparence de l'État".

LA FRANCE REJOINT LE PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT: 24.04.14



2014

La France rejoint le Partenariat pour un Gouvernement ouvert

2009

Initiative de Gouvernance Ouverte

MARK ELLIS-BROWN, COPENHAGUE, 2009. INTERNET DEVIENT LE SUPPORT DE L'OUVERTURE DES DONNÉES. PARALLÈLEMENT, WASHINGTON DC DEVIENT LA PREMIÈRE COLLECTIVITÉ AU MONDE À OUVRIR SES DONNÉES.



2016

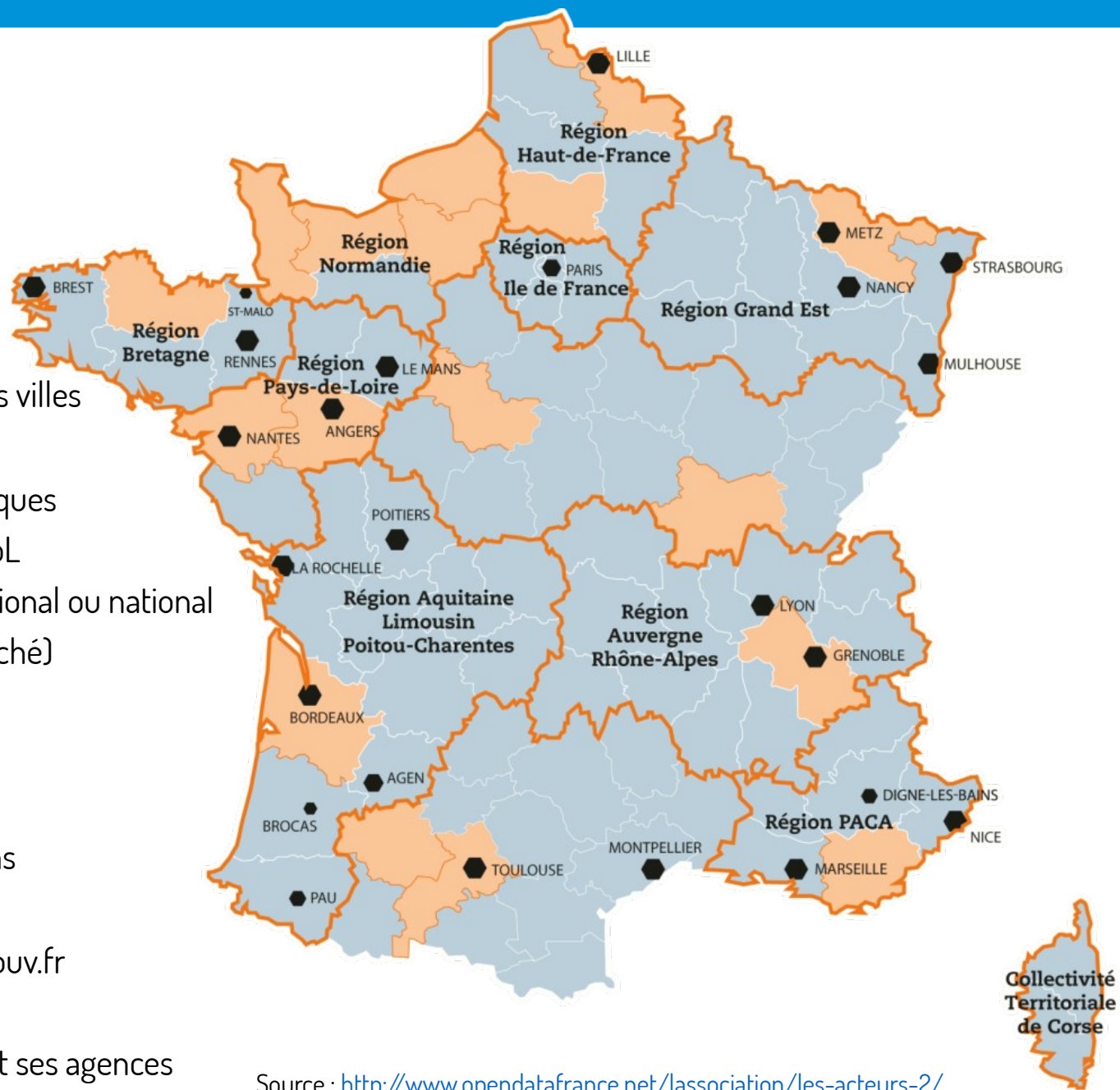
Séries de lois instaurant l'open data par défaut et obligations d'ouverture



III. HISTORIQUE

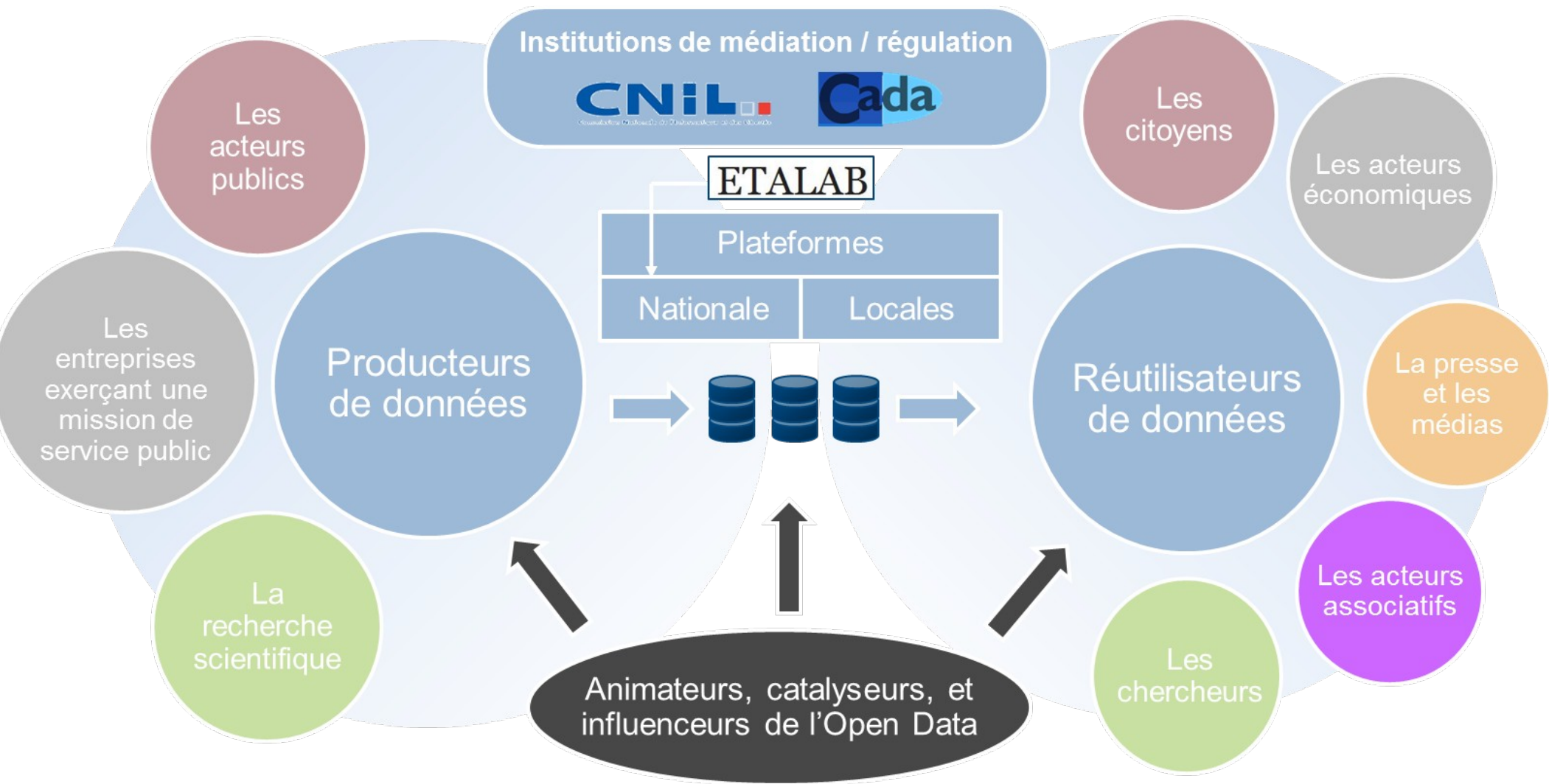
État des lieux en France

- **150 Collectivités « ouvertes »**
 - 8 Régions
 - 17 Départements
 - 13 Métropoles
 - Nombreuses petites ou moyennes villes
- 19 500 jeux de données
 - Dont 45% de Données Géographiques
 - 50% Licence Ouverte vs 50% OdbL
 - 80% Portail local, 20% portail régional ou national
 - Éditeurs spécialisés (20% du marché)
 - Pas de standardisation !
- 346 applications utilisatrices
 - 76 % applications mobiles
 - + 40 Appels à Projet et Hackathons
- Etat/ Etalab
 - Portail du gouvernement : data.gouv.fr
 - **224 Services Publics**
 - +24 000 datasets issus du gouv. et ses agences



III. ECOSYSTÈME

Les acteurs de l'écosystème



III. ECOSYSTÈME

Les acteurs référents

CADA

<http://www.cada.fr/>

Commission d'Accès aux Documents Administratifs

Garant du droit d'accès aux informations en statuant sur le caractère public d'une information et conseille les acteurs publics et la société civile sur les questions d'accès.

Elle anime un réseau de PRADA, les personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein des organisations publiques.

CNIL

<https://www.cnil.fr/>

Commission Nationale Informatiques et Libertés

Elle garantit la confidentialité des données à caractère personnel et accompagne les acteurs publics notamment sur l'anonymisation.

OPENDATAFRANCE

<http://www.opendatafrance.net/>

Association qui fédère les collectivités engagées dans l'ouverture de données. Elle travaille notamment à la mise en place de standards et recommandations. Lieu d'échange entre les différents acteurs nationaux dont Etalab, éditeurs, collectivités territoriales.

ETALAB / SGMAP

<https://www.etalab.gouv.fr/>

Mission du gouvernement en charge de l'ouverture des données publiques et de la gouvernance ouverte. A l'origine du site www.data.gouv.fr.

L'OUVRE-BOÎTE

<https://www.ouvre-boite.org/>

Association citoyenne dont l'objet est d'obtenir l'accès et la publication effective des documents administratifs, et plus particulièrement des données, bases de données et codes sources, conformément aux textes en vigueur.

4.

CADRE JURIDIQUE*

*Inspiré du travail d'Armelle Gilliard – La reine Merlin – pour OpendataFrance

IV. JURIDIQUE

Les textes de référence

I. Textes de référence

- Code des relations entre le public et l'administration (CRPA)
- Loi NOTRe
- Transposition de la directive européenne 2013/37/UE
- Loi pour une République numérique

+ Directive Inspire
+ Loi Macron
+ Loi Santé

II. Textes complémentaires

- Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi « Macron »)
Loi du 17 juillet 1978 (Loi CADA)
- Code du patrimoine
- Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

III. Perspectives

- Futur règlement européen relatif à la protection des données personnelles
- Guide Data Culture
- Commission Open Data en santé
- Rapport sur l'ouverture des données de transport

IV. JURIDIQUE

Cadre Général

Nouveautés

L'ouverture des données par défaut, dans des formats facilement réutilisables.

Concerne

- Organisations de > 50 agents/salariés (décret 28/12/16)
- Collectivités > 3500 habitants (CRPA L312-1-1)

Délais

Avril 2017

Documents communiqués via recours CADA

Fin 2017

Répertoire des informations publiques

Fin 2018

Bases de données non-publiées jusque là.

Avant 2016	Après 2016
Demande d'accès à une information publique par un citoyen	Ouverture par défaut des données publiques publiées en ligne, nomination d'un responsable d'accès
Recours possible auprès de la CADA et Tribunal administratif	CADA renforcée et amendes 1 à 2 M€ Droit sui generis n'est plus opposable
Mise à disposition sur demande d'un répertoire des informations publiques	Publication en ligne du RIP mis à jour annuellement mentionnant le cas échéant les redevances et méthodes de calculs
Remise de documents papiers	Standard ouvert aisément réutilisable, codes sources concernés
L'accès concerne essentiellement les acteurs publics	Acteurs privés concernés si chargés de mission de service public idem à caractère industriel ou commercial (transports, énergie, vitesses route)
Licences internes Vente entre administrations	Licences établies par décret Gratuité entre administrations
Paiement de redevances INSEE, INPI	Données statistiques de l'INSEE gratuites, base entreprises, données d'intérêt général
Publication volontaire	Publication obligatoire par défaut dont données de référence, socle commun, demandes CADA

IV. JURIDIQUE

NOTRe

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

- **Publication** en ligne des données publiques déjà **numérisées** des collectivités **> 3 500 habitants**.
- Les données sont **réutilisables** y compris à des fins **commerciales**.

« Section 3

« Transparence des données des collectivités territoriales

« Art. L. 1112-23.-**Les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants** ainsi que les **établissements publics de coopération intercommunale** à fiscalité propre auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques mentionnées à l'article 10 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles **sous forme électronique**.

« Ces informations publiques sont offertes à la réutilisation dans les conditions prévues au chapitre II du titre Ier de la même loi. » ;

IV. JURIDIQUE

CRPA

Code des Relations entre le Public et l'Administration

Régit les relations entre le public et les administrations de l'État et des collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes chargés d'une mission de service public.

Précise les acteurs publics qui doivent prendre part à **l'ouverture**.

Précise la **nature** des données à ouvrir (décret à venir)

Indique que les **archives** sont également concernées par l'Open Data.

(Article L311-2)

Prévoit que les demandeurs peuvent solliciter la **publication en ligne** des données.

(L311-1 et L311-9)

Prévoit une diffusion dans un **standard ouvert**, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé (L300-4) avec mise à jour annuelle.

Désignation d'un responsable de l'accès aux documents administratifs et communication

Pour les collectivités > 10 000 habitants et > 200 agents (Article R330-2)

Pour tout **contrat signé après le 7 octobre 2016**

Les prestataires doivent fournir « *les données et les bases de données collectées ou produites à l'occasion de l'exploitation du service public* »

IV. JURIDIQUE

LPRN

Loi pour une République Numérique

Ouverture par défaut sous des **formats ouverts** des données des administrations publiques.

Publication progressive, sur 2 ans, des principaux documents administratifs, puis de tous les documents qui revêtent un intérêt **économique, social, sanitaire ou environnemental**.

Délégation de service public : le concessionnaire fournit à l'autorité concédante, sous format électronique, dans un standard ouvert librement réutilisable et exploitable les données collectées ou produites à l'occasion de l'exploitation du service public (Art 53-1).

Certains acteurs privés (titulaires des marchés publics, bénéficiaires de subventions ...) seront également tenues de communiquer **des données d'intérêt général** qui pourront concerner l'exploitation des services publics de transports, les transactions immobilières, ou encore la gestion et le recyclage des déchets.

Gratuité des échanges de données entre administrations de l'État

Augmentation du montant maximal des **sanctions en cas de réutilisation illégale** des informations publiques (L326-1)

Par décret : liste des **données prioritaires** et listes des **licences utilisables**.

Publication de la base de données nationale des **vitesse maximale**s autorisées sur le domaine public routier.

IV. JURIDIQUE

Les Licences

Une licence est un contrat qui régit les droits et devoirs entre le producteur et réutilisateur de données.
(garantie, cadre juridique clair, obligations légales par défaut)

Licence Ouverte Administrations	ODBL	Creative Commons 4.0 cc-by ou cc-by-sa
Autorise le partage (copier, distribuer, utiliser la base)	Autorise le partage (copier, distribuer, utiliser la base)	Autorise le partage (copier, distribuer, utiliser la base)
Production de créations à partir de la base de données	Production de créations à partir de la base de données	Production de créations à partir de la base de données
Adapter (modifier, transformer, construire) la base de données	Adapter (modifier, transformer, construire) la base de données	Adapter (modifier, transformer, construire) la base de données
Autorise l'usage commercial	Autorise l'usage commercial	Autorise l'usage commercial
Mentionner la paternité et la date de dernière mise à jour*	Mentionner la paternité	Mentionner la paternité
	Partager aux conditions identiques	La cc-by-«sa» rajoute le partage aux conditions identiques
	Garder ouverte la base de données	
<i>https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-une-nouvelle-mouture-pour-anticiper-le-cadre-legal-a-venir</i>	<i>https://vlibri.org/fr/licence/odbl/10/fr</i>	<i>https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr</i>

IV. JURIDIQUE

Les redevances

Les redevances sur l'accès aux données sont régies par un décret du 28/07/2016

Les conditions d'autorisations de redevances

Si l'activité principale consiste en la gestion d'informations publiques et que la couverture des coûts est assurée à moins de 75 % par des recettes fiscales, des dotations ou des subventions

Les acteurs principaux fonctionnant sur redevance
IGN, Météo-France, SHOM, bibliothèques numérisées

Le montant des redevances

Il ne doit pas dépasser les coûts liés à la collecte, production et diffusion (sauf établissements culturels).

Modalités de transparence

Le montant des redevances et bases de calcul retenues doivent être publiées dans un standard ouvert.

5.

LES ÉTAPES D'OUVERTURE

V. ETAPES D'OUVERTURE

Se mettre en conformité avec la loi

Créer son répertoire des informations publiques

(catalogue de données, indication de communicabilité, description)

Nommer un responsable d'accès aux informations publiques

(départements, régions, communes > 10 000 habitants, organisations > 200 agents)

Personnes responsables

Le **réseau** des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA), **créé par la loi en 2005**, compte actuellement plus de **1 600 personnes**.

Sont soumis à l'obligation de désignation (articles L.330-1, et R.330-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration) :

- les ministres et les préfets pour les services placés sous leur autorité ;
- les communes de dix mille habitants ou plus, les départements, les régions et la collectivité territoriale de Corse ;
- les établissements publics nationaux et locaux qui emploient au moins deux cents agents ;
- les établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de dix mille habitants ou plus ;
- les autres personnes de droit public et les personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public qui emploient au moins deux cents agents.

Les missions principales dévolues aux PRADA sont de :

- simplifier l'exercice du droit d'accès et de réutilisation des usagers,
- permettre à l'administration d'être mieux informée des réponses à donner aux demandes de communication qui lui sont adressées,
- être l'interlocuteur unique de la CADA pour l'instruction des demandes.

Source: <http://www.cada.fr/personnes-responsables,6059.html>

Publier les données du socle commun en respectant les formats et standards

(Voir les travaux d'Etalab et OpendataFrance)

V. ETAPES D'OUVERTURE

Quelques étapes clés

1. Cataloguer

Répertorier les informations publiques collectées et produites

2. Anticiper

Modifier les clauses des contrats publics (Paris, Toulouse...)

3. Documenter

Métadonnées, fréquence de mise à jour

4. Formater

Transposer en formats non-propriétaires

5. Standardiser

Utiliser les standards existants (Neptune, GTFS, DCAT, RDF)

6. Publier

Quelle plateforme

7. Animer

Appels à projets, concours

V. ETAPES D'OUVERTURE

Quelles données publier obligatoirement?

Publier toutes les données sous forme numérique qui n'entrent pas dans un champs d'exclusion à la publication.

Les données d'intérêt économique, sanitaire, social et environnemental.

Les documents communiqués suite à une demande CADA

Les informations comprenant des données à caractère personnel ne portant pas atteinte à la vie privée (organigrammes, annuaires des collectivités)

Les codes-sources

Pour les subventions publiques > 23 000€, ajouter les données essentielles des conventions

Non publication

Si porte atteinte à la vie privée, secret commercial, industriel ou médical, propriété intellectuelle, défense nationale ou sûreté de l'État.

A l'intéressé seulement

Si objet du critère d'exclusion, secret industriel ou commercial, le concerne directement.

Socle commun à venir

RIP, délibérations, bâtiments publics, subventions, associations, état civil, ERP, Etat civil, budget, Base d'adresse nationale, marchés publics, résultats des élections, patrimoine municipal (infrastructures, PLU), services urbains (eau, déchets, transports)

A SAVOIR

Vos données sont déjà ouvertes

Aller sur <http://www.data.gouv.fr/>

Mettre le code postal dans le champ de recherche

Consulter une 10aine de jeux de données de votre commune

Source des Producteurs

Insee

Ministère de l'intérieur

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Ministère des finances et des comptes publics

data.gouv.fr
Plateforme ouverte des données publiques françaises

Découvrez l'OpenData Données Tableau de bord

Chercher dans commune française Thématiques CONTRIBUTEUR

Sainte-Foy-d'Aigrefeuille (Haute-Garonne)

Source : Wikipedia - Licence : CC BY-SA
Code INSEE : 31480
Code postal : 31570
Population : 1 994

Vous voulez ajouter vos propres jeux de données à cette liste ?
Se connecter et créez des ressources pour ce territoire.

Population	Population - Chiffres clés	Population - Diplômes et formations
Population par sexe et âge, indicateurs démographiques. Insee	Ménages, couples, familles selon leur composition. Insee	Scolarisation selon l'âge et le sexe. Insee
Emploi - Chiffres clés	Emploi - Population active	Logement
Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut. Insee	Population de 15 à 64 ans par type d'activité. Insee	Chiffres clés logement. Insee
Élections régionales 2015, second tour	Zonages des politiques de la ville	Comptes de la collectivité
Résultats par bureau de vote pour la commune concernée. Ministère de l'intérieur	ZFU, ZUS, et autres quartiers du CUCS. Ministère de l'égalité des territoires et du logement	Chiffres clés, fonctionnement, investissement, fiscalité, autofinancement, endettement. Ministère des finances et des comptes publics
Adresses		
Données de la Base Adresse Nationale sur le périmètre de la commune. etalab		

V. ETAPES D'OUVERTURE

Les Formats de données

Fichiers statiques

- Données alphanumériques : csv, ods, odt, xml, json
- Données géographiques: geojson, kml, shp
- Formats spécifiques Transport (GTFS) points gps (GPX ouvert)

Sous forme d'API (interface d'accès applicative)

- Données temps réel: horaires, charges, disponibilité, etc
- Donnée statiques avec mise à jour instantanée : cellule d'un tableur mise à jour automatiquement
- Données trop volumineuses pour être chargées en intégralité : carte géographique

V. ETAPES D'OUVERTURE

Le Catalogue de données

Il décrit les données ouvertes de la collectivité de façon standard.

- Identifiant Identifiant unique
- Titre : Titre du jeu de données e
- Description : Description du jeu de données
- Thème : Thème du jeu de données (thésaurus à définir)
- Thème INSPIRE : Thème inspiré de la classification INSPIRE
- Mots clés : Mots clés associés au jeu de données (
- Licence : Licence de réutilisation du jeu de données
- Date de publication : Date de première publication du jeu de données
- Date de mise à jour : Date de dernière mise à jour du jeu de données
- Fréquence de MAJ : Fréquence prévisionnelle de mise à jour du jeu de données
- Date de création Date de création du jeu de données par l'entité gestionnaire
- Propriétaire/Producteur Entité ou personne à l'origine de production du jeu de données
- Diffuseur/éditeur Entité qui diffuse le jeu de données
- Gestionnaire Entité ou personne qui gère le jeu de données
- Couverture spatiale Territoire géographique couvert par le jeu de données
- Couverture temporelle Plage temporelle couverte par le jeu de données
- Langue Langue utilisée par le jeu de données

V. ETAPES D'OUVERTURE

Standardiser ses données

A VENIR...

GTFS :General Transit Feed Specification , spécification générale pour les flux relatifs aux transports en commun

DCAT:Data Catalog Vocabulary (DCAT) is an RDF vocabulary pour faciliter la publication des catalogues Web. Premier jeu de données standardisé en open data

RDF: Resource Description Framework (RDF) est un modèle de graphe destiné à décrire de façon formelle les ressources Web et leurs métadonnées:

V. ETAPES D'OUVERTURE

Où publier ses données ?

- Site institutionnel
- Plateforme locale dédiée
- Plateforme mutualisée entre collectivités
- Plateforme nationale data.gouv.fr

Fonctionnalité	Site Institutionnel	Plateforme nationale <u>Data.gouv.fr</u>	Plateforme locale dédiée
Consultation et téléchargement des jeux de données	Oui	Oui	Oui
Recherche avancée (filtres et facettes ; thématique, format, licence...)	Non	Oui	Oui
Catalogue de données au format tableur	Oui	Oui	Oui
Catalogue de données "expert" (export <u>multiformats</u> , filtres)	Non	Non	Oui
Animation de la communauté (fonctionnalités participatives : suivre un thème, une organisation, un jeu de donnée, déclarer une réutilisation, commenter.)	Non	Oui	Oui
Entrepôt de données <u>mutiformats</u>	Non	Non	Oui
API et web services	Non	Non	Oui
Visualisation de données (graphiques, <u>dataviz</u> et cartographie)	Non	Non	Oui
Statistiques d'usage	Non	Oui	Oui
<u>Workflow</u> (gestion des révisions des <u>metadonnées</u> et des données, <u>fork</u> , <u>crowdsourcing</u>)	Non	Oui	Oui

Source : Travaux OpendataLocale par OpendataFrance

CHECKLIST

Étapes utiles	
Répertorier les données internes pour constituer son catalogue	<input type="checkbox"/>
Nommer un responsable d'accès aux documents (sous conditions)	<input type="checkbox"/>
Modifier les contrats des marchés publics	<input type="checkbox"/>
Définir les données à ouvrir, sécuriser, traiter	<input type="checkbox"/>
Définir la licence de publication	<input type="checkbox"/>
Définir le lieu de publication (site institutionnel, data.gouv, plateforme dédiée, plateforme mutualisée)	<input type="checkbox"/>
Publier les données essentielles et le catalogue de données	<input type="checkbox"/>
Si projet de communication : Engager politiques et décideurs dans l'ouverture en mode projet (gouvernance, moyens, calendrier prévisionnel...) avec élu référent, chef de projet, comité de pilotage, référents par Direction ou Service.	<input type="checkbox"/>
Publication d'une délibération en faveur de l'ouverture	<input type="checkbox"/>
Améliorer la qualité de ses données	<input type="checkbox"/>
Créer un canal de traitement des demandes et retours liés aux données	<input type="checkbox"/>
Publier les données prioritaires en respectant les standards et formats	<input type="checkbox"/>
Communiquer en interne et externe sur la démarche	<input type="checkbox"/>

CONTACT



Association Libertic

Twitter @libertic

www.association-libertic.org

contact@association-libertic.org